

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue du Château 9
Case postale 1057
2740 Moutier
Téléphone 031 636 42 90
Fax 031 636 39 80
tribunalregional.moutier@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences

Moutier, 30 juin 2025

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, juillet 2025

Date / Heure / Durée / Salle* / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
2 juillet 2025 09:00 heures 2:00 h Salle sise à la rue Centrale 33 à 2740 Moutier PEN 25 118	3 prévenus 2 parties plaignantes 1. infraction grave à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.08.2021 et le 14.02.2023 à Saulcy et à Moutier + infraction à la loi sur la circulation routière (conduite malgré une incapacité et violation de l'interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool), infraction prétendument commise le 14.02.2023 à Moutier + infraction à la loi sur la circulation routière (infraction à la loi sur la circulation routière – violation simple des règles de la circulation routière), infraction prétendument commise le 14.02.2023 à Moutier + infraction à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.01.2022 et le 14.02.2023 à Saulcy 2. infraction grave à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.08.2021 et le 14.02.2023 à Tavannes +	Juge unique procédure simplifiée Président : Aubry Greffière e.r. : Carfagna



	infraction à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.12.2022 et le 31.12.2022 à Tavannes blanchiment d'argent, infraction prétendument commise entre le 12.01.2023 et le 19.01.2023 à Tavannes + escroquerie, évent. obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, évent. de peu de gravité, infraction prétendument commise entre le 03.07.2020 et le 31.07.2024 à Tavannes + infraction à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.01.2022 et le 31.12.2023 à Tavannes 3. Infraction grave à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.12.2017 et le 31.05.2018 et entre le 01.01.2021 et le 31.07.2021 à Saulcy, Moutier et Bévillard et entre le 01.05.2021 et le 31.07.2021 à Tavannes et Bévillard et entre le 01.08.2021 et le 14.02.2023 à Bévillard + abus de confiance, infraction prétendument commise le 16.05.2023 à Malleray + infraction à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.01.2022 et le 07.06.2024 à Bévillard Comparution du Ministère public	
2 juillet 2025 13:30 heures 1:00 h Salle sise à la rue Centrale 33 à 2740 Moutier PEN 25 386	1 prévenu infraction grave à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 27 avril 2023 et le 30 juin 2023 et entre le 1er septembre 2023 et le 29 novembre 2023 à Moutier Comparution du Ministère public	Tribunal collégial à 3 juges (procédure simplifiée) Présidente : Rüfenacht Greffière e.r. : Carnal
30 juin 2025 08:30 heures Journée complète + Rendu du jugement le : 3 juillet 2025 à 14 :00 heures Salle du rez-de-chaussée PEN 24 682	1 prévenu actes d'ordre sexuel avec un enfant, infractions prétendument commises : 1. entre juillet et septembre 2017 à Moutier 2. en 2017 ou 2018 à Moutier 3. en 2019 à Moutier 4... + pornographie, infraction prétendument commise à des dates indéterminées entre début 2020 et janvier 2021 à Moutier Comparution du Ministère public	Tribunal collégial à 3 juges Présidente : Rüfenacht Greffière : Cattin

7 juillet 2025 08:45 heures Journée complète + 8 juillet 2025 08:30 heures Journée complète + 9 juillet 2025 08:45 heures Journée complète + 10 juillet 2025 08:30 heures Journée de réserve + Rendu du jugement le : 16 juillet 2025 à 09:00 heures Salle sise à la rue Centrale 33 à 2740 Moutier PEN 24 219 à 222	4 prévenus 3 parties plaignantes 1. lésions corporelles simples, infractions prétendument commises le 10.08.2022 à Tavannes + tentative de lésions corporelles graves et agression, infraction prétendument commise le 11.11.2022 à Tramelan + infractions à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises le : 1.11.11.2022 à Tramelan, et antérieurement à Le Fuet et ailleurs sur territoire suisse 2. les 24.12. ou 25.12.2023 et le 27.12.2023, et antérieurement, à son domicile 3. le 27.12.2023 à Fahy + infractions à la loi sur la circulation routière, infractions prétendument commises : 1. le 27.12.2023 à Fahy 2. le 27.12.2023 à Fahy 2. tentative de lésions corporelles graves et agression, infraction prétendument commise le 11.11.2022 à Tramelan + infractions à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises le 11.11.2022 à Tramelan, et antérieurement à Tavannes et ailleurs sur territoire suisse 3. lésions corporelles simples, infractions prétendument commises entre le 01.07.2022 et le 30.09.2022 à Lajoux + lésion corporelle simple, évl. grave tentée, infraction prétendument commise entre le 1.7.2022 et le 30.9.2022 à Lajoux + injures, infractions prétendument commises entre le 10.10.2022 et le 11.11.2022 à Lajoux et Péry +	Tribunal collégial à 3 juges Président : Richard Greffier : Imondi
--	---	---

	calomnies, infractions prétendument commises entre le 10.10.2022 et le 10.1.2023 à Lajoux, Péry et ailleurs sur territoire suisse + contraintes sexuelles, éventuellement actes d'ordres sexuels avec une personne incapable de résistance, infractions prétendument commises : 1. entre le 1.7.2022 et le 30.9.2022 à Lajoux 2. entre le 1.7.2022 et le 30.9.2022 à Lajoux + vol, infraction prétendument commise entre le 22.8.2022 et le 30.9.2022 à Lajoux + menace ou contrainte , infraction prétendument commise entre le 22.8.2022 et le 30.11.2022 à Lajoux + contraintes, infractions prétendument commises : 1. entre le 1.7.2022 et le 30.9.2022 à Lajoux 2. entre le 1.7.2022 et le 30.9.2022 à Lajoux + infractions à la loi sur la circulation routière (violation des règles de la circulation routière, conduite en état d'incapacité), infractions prétendument commises : 1. le 18.12.2021 à Hergiswil 2. le 18.12.2021 à 18.12.2021 à Faido 3. le 3.1.2022 à Schönbühl 4... + escroqueries, éventuellement abus de confiance, et/ou utilisations frauduleuses d'un ordinateur et/ou contraintes, infractions prétendument commises entre le 1.7.2022 et le 30.9.2022 à Lajoux, ainsi qu'ailleurs sur territoire suisse + utilisations frauduleuses d'un ordinateur, évtl. contrainte, évtl. extorsion, infraction prétendument commise entre le 13.12.2021 et le 29.9.2022 à Lajoux et ailleurs sur territoire suisse +	
--	---	--

	instigation à tentative de lésions corporelles graves et agression ou tentative de lésions corporelles graves et agression, infraction prétendument commise le 11.11.2022 à Tramelan 4. infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants, infractions prétendument commises : 1. entre le 1.5.2021 et le 10.11.2022 à La Chaux-de-Fonds/NE, à Malleray et ailleurs sur territoire suisse 2. entre le 1.1.2022 et le 10.11.2022, à Malleray et ailleurs sur territoire suisse 3. entre le 1.1.2022 et le 10.11.2022, à Malleray et Lajoux 4.. + infractions à la loi fédérale sur les armes, infractions prétendument commises : 1.le 19.07.2023 et précédemment à Malleray (domicile) et ailleurs sur territoire suisse 2. le 19.07.2023 et précédemment à Malleray (domicile) et ailleurs sur territoire suisse + instigation à tentative de lésions corporelles graves et agression ou tentative de lésions corporelles graves et agression, infraction prétendument commise le 11.11.2022 à Tramelan Comparution du Ministère public	
7 juillet 2025 08:30 heures 1:00 h Salle du rez-de chaussée PEN 24 886	1 prévenu violation simple des règles de la circulation routière - stationner sur une surface interdite au trafic jusqu'à 60 minutes, infraction prétendument commise le 01.10.2023 à Orvin	Juge unique débats opposition Présidente : Rüfenacht Collaboratrice spécialisée : Jaussi
7 juillet 2025 13:30 heures 2:00 h Salle du rez-de-chaussée PEN 25 132	1 prévenu 1 partie plaignante appropriation illégitime, infraction prétendument commise le 08.04.2024 à Tramelan + contrainte, infraction prétendument commise le 08.04.2024 à Tramelan	Juge unique débats opposition (audience de conciliation, respectivement des débats) Présidente : Rüfenacht Collaboratrice spécialisée : Jaussi

9 juillet 2025 08:30 heures 2:30 h Salle du rez-de-chaussée PEN 25 47	1 prévenu 1 partie plaignante injure, infraction prétendument commise le 08.03.2024 à Tramelan + calomnie, infraction prétendument commise le 08.03.2024 à Tramelan + menaces, infraction prétendument commise le 08.03.2024 à Tramelan	Juge unique débats opposition (audience de conciliation, respectivement des débats) Présidente : Rüfenacht Greffière e.r. : Carfagna
17 juillet 2025 08:30 heures journée complète Salle du rez-de-chaussée PEN 25 288	1 prévenu 2 parties plaignantes voies de fait, infraction prétendument commise le 29.08.2024 à Courrendlin + menaces, infractions prétendument commises : 1. entre le 01.08.2024 et le 21.09.2024 à Moutier ; 2. Le 22.09.2024 à Moutier + lésion corporelles simple, infraction prétendument commise le 22.09.2024 à Moutier + injure, infraction prétendument commise le 22.09.2024 à Moutier + voies de fait, infraction prétendument commise le 12.12.2024 à Moutier + tentative de contrainte, infraction prétendument commise le 12.12.2024 à Moutier	Juge unique débats opposition Président : Aubry Greffière e.r. : Carfagna

24 juillet 2025 08:30 heures Journée complète Salle du rez-de-chaussée PEN 24 839	1 prévenu 1 partie plaignante menaces, infractions prétendument commises : 1.à partir d'octobre 2022 jusqu'au 07.02.2023 à Moutier ; 2.entre le 03.01.2023 et le 15.01.2023 à Moutier 3.le 27.01.2023 à Moutier 4... + contraintes, infractions prétendument commises entre octobre 2022 et le 07.02.2023 à Moutier + injures, infractions prétendument commises : 1.entre octobre 2022 et le 05.02.2023 à Moutier 2.le 28.01.2023 à Moutier 3.le 06.02.2023 à Moutier 4... + injures, évent. diffamation, infractions prétendument commises : le 27.01.2023 à Moutier + violations du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues, infractions prétendument commises : 1.le 27.01.2023 et antérieurement à Moutier 2.le 28.01.2023 et antérieurement à Moutier 3.le 07.02.2023 et antérieurement à Moutier	Juge unique débats accusation Présidente : Rüfenacht Greffière e.r. : Carnal
--	--	---

25 juillet 2025 08:30 heures journée complète Salle du rez-de-chaussée PEN 23 557	1 prévenu 8 parties plaignantes lésions corporelles graves par négligence, changer de voie sans égard au véhicule suivant et délit de fuite, infractions prétendument commises le 1er septembre 2021 à Péry + vols par métier, infractions prétendument commises : 1. le 6 octobre 2021 à Moutier 2. le 28 janvier 2022 à Porrentruy 3. le 2 février 2022 à Porrentruy 4... + dommages à la propriété, infractions prétendument commises : le 2 octobre 2022 à Rodersdorf + violations de domicile, infractions prétendument commises : 1. le 13 octobre 2022 à Allschwil 2. le 9 janvier 2023 à Allschwil + empêchement d'accomplir un acte officiel, infraction prétendument commise le 5 avril 2022 à Miécourt + délit à la loi sur les étrangers et l' intégration, infraction prétendument commise le 12 avril 2022 à Aarberg + consommation de stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 01.02.2022 et le 22.02.2022 en Suisse	Juge unique débats accusation Président : Aubry Greffière : Cattin
--	---	---

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue du Château 9, 2740 Moutier.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
 - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
 - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).